AECK/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016 –060 DU 10 MARS 2016

portant promotion aux grades supérieurs de certains officiers des Forces Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

Vu le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu l'Instruction Particulière n°2367/MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-c du 23 juillet 2015 relative aux travaux d'avancement ;

Vu l'arrêté n°2016-0126 /MDN/DC/SG/DRH/SGSC/SP-C du 23 février 2016, portant inscription au tableau d'avancement de grade des officiers des Forces Armées Béninoises, au titre de l'année 2016 ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en ses séances extraordinaires des 08 et 09 mars 2016,

D E C R E T E :

Article 1er : Sont promus au grade supérieur à titre d'ancienneté ou au choix, les officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent. Il s'agit de :

I. Grade de Colonel et homologues

1.1. Armée de Terre

1.1.1. Pour compter du 1er janvier 2016

- Lieutenant-colonel CAMPOTA Tiansi H. Urbain.

1.1.2. **Pour compter du 1er avril 2016**

- Lieutenant-colonel DAZAN Eric Sosthène E ;
- Intendant Militaire de 2ème classe HOUNKPE Antoine.

1.1.3. **Pour compter du 1er juillet 2016**

- Lieutenant-colonel AGBIDINOUKOUN Eustache Guy C.
- Lieutenant-colonel ALAO-SALOU A. Bariou Akin Ola ;
- Lieutenant-colonel BEHANZIN Tessilimi Cowiyou.

1.1.4. **Pour compter du 1er octobre 2016**

- Lieutenant-colonel KEREKOU Aimé Hervé Nato ;
- Lieutenant-colonel AGBEMADOKPONOU Gassin Edouard ;
- Lieutenant-colonel HOUNDJREBO Clément Nicaise ;
- Lieutenant-colonel KOUTON Roland Renaud.

1.2. **Forces Aériennes**

1.2.1. **Pour compter du 1er janvier 2016**

Néant.

1.2.2. **Pour compter du 1er avril 2016**

Néant.

1.2.3. **Pour compter du 1er juillet 2016**

Néant.

1.2.4. **Pour compter du 1er octobre 2016**

Néant.

1.3. **Forces Navales**

1.3.1. **Pour compter du 1er janvier 2016**

Néant

1.3.2. **Pour compter du 1er avril 2016**

- Capitaine de frégate ABALLO Kader Aliassou.

1.3.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Intendant Militaire de 2ème classe GAINYO Cyrille Gilles.

1.3.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Capitaine de frégate AHOUANMENOU Samson Sètondji.

1.4. Gendarmerie Nationale

1.4.1. Pour compter du 1er janvier 2016

- Lieutenant-colonel OUANGBEY Rock Aurelien.

1.4.2. Pour compter du 1er avril 2016

Néant.

1.4.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Lieutenant-colonel DANSOU K. Antoine.

1.4.4. Pour compter du 1er octobre 2016

Néant.

II. Grade de Lieutenant-colonel et homologues

2.1. Armée de Terre

2.1.1. Pour compter du 1er janvier 2016

- Commandant TEVOEDJRE Djimon Dieudonné;
- Commandant DIGNY Coffi Edmond.

2.1.2. Pour compter du 1er avril 2016

- Commandant AFFORA Tchowa Pascal ;
- Commandant KOONOU Jesugo Amen Félix.

2.1.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Intendant Militaire de 3ème classe DOSSOU-YOVO Koffi Hervé Bertrand.

2.1.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Commandant CHABI Serge Bruno ;

- Commandant AHOKPOSSI M. Géraud-Constant ;
- Commandant DJEHOUNGO Claude Raoul.

2.2. Forces Aériennes

2.2.1. Pour compter du 1er janvier 2016

Néant

2.2.2. Pour compter du 1er avril 2016

- Commandant SOSSOUKPE N. Frédéric.

2.2.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Intendant Militaire de 3ème classe MEHOBA Léon.

2.2.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Commandant OSSENI A. Rachidi.

2.3. Forces Navales

2.3.1. Pour compter du 1er janvier 2016

- Capitaine de Corvette HOUNKPATIN Dossa.

2.3.2. Pour compter du 1er avril 2016

- Intendant Militaire de 3ème classe BEBADA Mavowa Hospice.

2.3.3. Pour compter du 1er juillet 2016

Néant

2.3.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Capitaine de Corvette DADO Mensah Virgile ;
- Capitaine de Corvette SAMA Emile Siemba.

2.4. Gendarmerie Nationale

2.4.1. Pour compter du 1er janvier 2016

- Chef d'Escadron LAOUROU Enock M. O.

2.4.2. Pour compter du 1er avril 2016

Néant

2.4.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Chef d'Escadron ABALO Max Folly.

2.4.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Chef d'Escadron BIO DJIBRIL Abdel Aziz ;
- Chef d'Escadron BOKO Firmin W. C.

III. Grade de Commandant et homologues

3.1. Armée de Terre

3.1.1. Pour compter du 1er janvier 2016

- Capitaine DEGUE N. Paterne Armel ;
- Pharmacien-capitaine CHABI Yossounon.

3.1.2. Pour compter du 1er avril 2016

- Capitaine AGBETOGAN V. Modeste ;
- Capitaine BOKO Bienvenu Penthuas ;
- Capitaine SEHOUN Dossou V. Auguste ;
- Capitaine AHANDESSI Thierry William ;
- Capitaine HESSOU Mathieu.

3.1.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Capitaine BIO Djamiratou.
- Capitaine GBENOU Tayi Salomon ;
- Capitaine N'TCHA Sylvie ;
- Intendant Militaire Adjoint ACCROMBESSI Kuassi Rodrigue ;
- Capitaine HOUNSOU Gbèssouè Lucien ;
- Capitaine TOMETY Vincent Ghislain ;
- Capitaine DAFIA YAROU Saka Yérima.

3.1.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Capitaine ATINDEHOU Erick Modèle ;
- Capitaine HOUNSOU Ludovic ;
- Capitaine AZATASSOU Désiré ;
- Capitaine ALOUKOU Zankran Boniface ;
- Capitaine MOUTOUAMAN Nambiman Célestin ;

- Capitaine AHOUAGBENON Dallys ;
- Capitaine HOUDJENOU Sèmako Mathias ;
- Capitaine AMOUSSOU M. Florence Pélagie ;
- Capitaine MESSOUNA A. Mohamed ;
- Médecin-capitaine DANSOU Eugénie.

3.2. Forces Aériennes

3.2.1. Pour compter du 1er janvier 2016

Néant.

3.2.2. Pour compter du 1er avril 2016

Néant.

3.2.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Capitaine ALAPINI F. G. Joselyto.

3.2.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Capitaine AMETONOU Grégoire Y.

3.3. Forces Navales

3.3.1. Pour compter du 1er janvier 2016

Néant.

3.3.2. Pour compter du 1er avril 2016

Néant.

3.3.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Lieutenant de Vaisseau HOUNSA Godonou Richard

3.3.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Lieutenant de Vaisseau FAGNON A. J. Flora.

3.4. Gendarmerie Nationale

3.4.1. Pour compter du 1er janvier 2016

- Capitaine ALOUKOU Martin Agonman.

3.4.2. Pour compter du 1er avril 2016

- Capitaine ANATO Dossou Pacôme ;
- Capitaine DOSSOU-YOVO Anani Claude.

3.4.3. Pour compter du 1er juillet 2016

- Capitaine TOGBEDE André ;
- Capitaine ALASSANE Oudou.

3.4.4. Pour compter du 1er octobre 2016

- Capitaine ADAMOU Ismaïla ;
- Capitaine AWO Agbatan I. A. Rachidi ;
- Capitaine TAWES Roger Mouyadah.

Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : Le décrochage d'un officier du tableau d'avancement entraine automatiquement l'annulation de sa promotion au grade supérieur.

Article 4 : Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Vice - Premier Ministre Chargé de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,

François Adebayo ABIOLA

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de la Défense Nationale,

Komi KOUTCHE

Théophile YAROU

Ampliations : PR 2- AN 2- SGG-2 CES 2- MDN 2 – MEEFPD 2 –EMG 2 –EMAT 2-EMF 2 –EMFA 2- DGGN 2- AUTRES MINISTERES 26- INSAE 3-DSIA 2 –DGB-DCF-DGTCP-DSDV-CF 8-DOSSIERS INTERESSES 72- INTERESSES 72- JORB 1- Archives1- Chrono1.